

Billets d'Afrique...

...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Tripatouillage constitutionnel en vue au Congo-Brazzaville, élections au Burkina Faso, en Centrafrique, en Côte d'Ivoire, en Guinée: l'actualité électorale de l'automne sera chargée. Reconduction assurée et sans suspens pour les uns, sortie de crise peu convaincante pour les autres. Les enjeux dépassent bien souvent les élections et la politique se fait parfois à Paris ou dans les rues des capitales africaines. P. 4-8

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

P.3 ÉDITO Fini de rire

La Françafrique est aux commandes

P.4 CAMEROUN Fini l'omerta?

Nono Théophile du Collectif Mémoire 60 réagit à la promesse du président français de déclassification des archives sur la guerre de décolonisation.

P.4-8 DOSSIER Rentrée électorale en Françafrique

P.4 CENTRAFRIQUE Si tu veux la paix, prépare des élections

P.5 GUINÉE Scrutin à risque

P.6 CONGO-BRAZZAVILLE Le « consensus » contre la démocratie

A l'instar du Burkinabé Blaise Compaoré il y a un an, le général Denis Sassou Nguesso abat ses cartes pour faire sauter le verrou constitutionnel supposé l'empêcher de rester au pouvoir.

P.7 CÔTE D'IVOIRE Une élection pour enfoncer le clou

Dans une élection présidentielle qui semble écrite d'avance, Alassane Ouattara a suffisamment de cartes en mains pour l'emporter très facilement en octobre.

P.8 BURKINA FASO De l'insurrection aux élections

P.9 TOGO Répression ordinaire au Togo

Même avec un passeport français, il ne fait pas bon critiquer le régime togolais et les fraudes électorales qui ont entaché la dernière présidentielle.

P.10-11 TCHAD De Habré à Déby, constance du soutien français

Depuis l'indépendance, la France entretient des relations fortes avec le Tchad, d'un régime à l'autre, qui se caractérisent par leur dimension militaire et font de ce pays l'un des piliers de la Françafrique.

P.11 TCHAD Habré à Dakar

P.12 À LIRE Paris-Alger, une histoire passionnelle

Coup de pub

« J'ai décidé que ma part d'héritage sera partagée avec toute la jeunesse gabonaise, car à mes yeux, nous sommes tous les héritiers d'Omar Bongo. » Cette déclaration d'Ali Bongo à l'occasion de la Fête nationale gabonaise a créé la stupeur. Ali Bongo cède sa part d'héritage ont aussitôt compris – et titré – la plupart des journalistes, les plus critiques proposant leur interprétation : diversion dans la guerre des héritiers qui fait rage au sein du clan Bongo ? Moyen d'éviter d'avoir à prouver sa filiation ? Stratégie déguisée de restitution de « Biens mal acquis » sur fond d'enquête judiciaire en France ? Promesse sans lendemain en vue des prochaines élections présidentielles ? Tout est plausible, mais le discours d'Ali Bongo a été écouté un peu rapidement et les supporters du président se sont bien gardé de dissiper le malentendu : Ali affirme vouloir « partager » et non « céder » son héritage. Et il précise : « cela veut concrètement dire que tous les revenus tirés de ma part d'héritage, qui me revient, seront versés à une fondation pour la jeunesse et l'éducation ». Voilà qui relativise le sens du sacrifice présidentiel et laisse des marges de manœuvres en toute opacité...

Tout ça pour ça

Vingt ans après le dépôt de la première plainte pour crime de génocide et complicité de génocide visant le prêtre rwandais Wenceslas Munyeshyaka installé en France, pour laquelle le juge s'était déclaré incompétent en 1995, le droit français a évolué et reconnaît aux juges une compétence universelle. Condamné « par contumace » au Rwanda à la prison à perpétuité, Munyeshyaka avait également été formellement accusé par le TPIR et visé par un mandat d'arrêt de celui-ci en 2007. Néanmoins, à leur demande expresse, le TPIR avait renvoyé l'acte d'accusation vers les juridictions françaises en vue de son jugement en France - et ce bien que la Cour européenne des droits de l'homme ait condamné la France en 2004 pour sa lenteur extrême sur ce dossier.

Mais le parquet de Paris a annoncé, le 19 août dernier, avoir demandé un non-lieu à suivre: « l'instruction n'a pas permis, au final, de corroborer de façon formelle des actes précis et certains d'une participation active » au génocide.

Stupeur et consternation chez les parties civiles, dont fait partie l'association Survie. Selon le Collectif des Parties

Civiles pour le Rwanda (CPCR), dans le réquisitoire du procureur, « chaque témoignage est minimisé. L'impression générale: la parole des témoins et des victimes n'est pas du tout prise en compte. (...) Probablement pire encore, il semble bien que tous les témoignages recueillis par le TPIR avant que ce dernier ne confie le dossier à la justice française en 2007 n'aient pas été pris en compte, ou aient été minimisés au bénéfice du prêtre de la Sainte Famille ». Il reste à espérer que le juge d'instruction ne suivra pas cet avis et ordonnera tout-de-même un renvoi devant la Cour d'assise, afin que les éléments à charge soient pleinement débattus en contradictoire.

Bienfaiteur désintéressé

L'ancien intermédiaire d'Areva en RDC et dans la sulfureuse affaire Uramin en Centrafrique, le Belge (mais consul honoraire de France – ou de la Françafrique ?) à Lubumbashi, Georges Forrest, a reconnu devant la justice avoir versé une commission de 5 millions de dollars à Balkany, officiellement pour une affaire en Namibie. Placé sous le statut de témoin assisté, c'est peu dire qu'il suscite la curiosité des enquêteurs. Coïncidence, la fondation de Georges Forrest vient d'acheter pour 60 000 euros de livres à la maison d'édition... de Véronique Cazeneuve, l'épouse du ministre de l'Intérieur. (Médiapart, 03/08). Ce dernier ne voit vraiment pas où est le problème...

Pompier pyromane (bis repetita...)

Tout le monde sait que l'armée française a volé au secours de la paix en Centrafrique, avec l'opération Sangaris. Tout le monde ne sait pas l'écrasante responsabilité de la France dans la déstabilisation permanente du pays depuis plusieurs décennies. Dans un rapport publié cet été, (« Bois de sang, comment l'Europe a aidé à financer la guerre en République centrafricaine », juillet 2015), l'ONG Global Witness éclaire un pan méconnu de cette histoire : « des entreprises aidées financièrement par l'Agence française de développement (AFD) sont impliquées dans l'exploitation illégale de la forêt centrafricaine – vitale pour le climat du pays et pour les communautés forestières et autochtones, soit des milliers de personnes. Elles font aussi partie de celles qui ont contribué au financement de la guerre déclenchée par la Seleka »,

résume le rapport. « Cette politique fait surtout de la France une complice des abus commis par l'industrie forestière », laquelle a continué à financer les milices après le déclenchement de la guerre civile, pour pouvoir continuer ses lucratives activités...

Déby et le CFA, les vérités du faussaire

Provocation ? Menace en direction d'autorités françaises qui ne le soutiendraient pas suffisamment diplomatiquement dans la perspective de la présidentielle tchadienne de 2016? Sentiment de puissance lié à son nouveau statut régional, qui l'autoriserait à ne plus s'embarrasser de langue de bois ? On peut se demander quelle mouche a piqué Idriss Déby le 11 août dernier à N'Djamena à la cérémonie commémorant le 55^{ème} anniversaire de l'indépendance du Tchad, au cours de laquelle il a prononcé un discours sur le franc CFA qui a marqué les esprits.

Évoquant dans son discours l'utilité de « couper un cordon qui empêche l'Afrique de décoller », le dictateur tchadien a tout bonnement prôné la création d'une monnaie africaine émancipée des mécanismes de domination postcoloniaux, dans un argumentaire plutôt clair se démarquant de ses borborygmes habituels

« Pourquoi cette monnaie n'est pas convertible ? Pourquoi tous les échanges passent par la banque centrale de la France ? Qu'est-ce que nous gagnons en mettant nos ressources dans des comptes d'opérations ? », s'est ainsi interrogé Déby.

Quelle que soit la stratégie suivie, la reprise d'arguments contre le CFA brandis depuis des décennies par des résistants africains, qui l'ont parfois payé de leur vie, ou par des associations comme Survie, a de quoi surprendre de la part d'un dictateur qui doit tant à la France et qui ne s'est jusque-là jamais démarqué pour son sens de la gestion publique et de la souveraineté nationale. On aura quand même beau jeu de rappeler l'implication du régime tchadien dans l'affaire dite des « dinars de Bahreïn », à la fin des années 90. Plusieurs proches conseillers de Déby avaient été mis en cause dans cette affaire de fausse monnaie de grande ampleur (350 millions d'euros de faux billets) dont l'épicentre était situé à N'Djamena. L'un d'eux, Hassan Fadoul, devenu opposant, avait même souhaité témoigner

en faveur de François-Xavier Vershave pour étayer la réputation de « faux monnayeur » de Déby, à l'occasion du procès qui avait opposé en 2001 l'ancien Président de Survie aux présidents tchadiens, gabonais et congolais.

Idriss tout puissant ?

Des enseignements politiques sont probablement à tirer de la sortie médiatique estivale du dictateur tchadien sur le franc CFA, que l'on imagine mûrement réfléchi. Déby est probablement conscient que les revendications contre le franc CFA ne sont plus seulement l'affaire d'économistes indépendants et de rares militants ou dirigeants africains ayant à cœur de défendre l'intérêt public et la souveraineté. En effet, un nombre croissant de relais d'opinion africains posent de plus en plus ouvertement la question la survivance de cette monnaie coloniale. Dire tout haut ce qu'une partie de la rue et même des élites pense tout bas renforce donc la réputation que Déby tente de se construire depuis plusieurs années, en envoyant des troupes aguerries au Mali, en prenant la tête de l'offensive contre Boko Haram. Et cela paraît fonctionner, à grand renfort d'une communication bien orchestrée par la présidence tchadienne. Beaucoup d'articles ou de réactions postées sur des forums et autres blogs africains voient fleurir les commentaires élogieux en direction de Déby. Le 14 août dernier, quelques jours après son discours sur le CFA, le dictateur tchadien se voyait même décerner par un jury de journalistes issus 14 pays africains un trophée pour récompenser sa lutte contre le terrorisme et son œuvre en faveur de la paix (sic).

Comme Kadhafi ou Gbagbo en leur temps sur des sujets similaires, Déby tente de manifester une certaine indépendance vis-à-vis des anciennes puissances coloniales, sans toutefois rechercher la rupture, afin de ne pas subir le sort de ces derniers... Pour se maintenir au pouvoir Déby doit en effet conserver le soutien de Paris, qui a largement contribué à redorer son image à l'international, et peser les risques lorsqu'il instaure un rapport de force avec les autorités françaises. Comme le guinéo-équatorien Obiang l'avait fait en 2012, en pleine affaire des Biens mal acquis, évoquer la création d'une monnaie de remplacement au CFA peut paraître un bon moyen de rappeler Paris à son bon souvenir, à la veille d'une année électorale charnière au Tchad.

Fini de rire

Sa reprise en main brutale de Canal Plus a fait connaître au grand public qui était Bolloré ; plus exactement celle des fameux Guignols de l'Info, car le bonhomme s'était déjà signalé par une intervention aussi directe dans les programmes de la chaîne : la censure d'un reportage consacré à l'évasion fiscale et mettant en cause le Crédit Mutuel, une des banques historiques du groupe Bolloré. C'est que le bonhomme n'aime pas qu'on tente de percer l'opacité de ses affaires bancaires et africaines. On se souvient du procès intenté contre Benoît Collombat pour son reportage « Cameroun : l'empire noir de Vincent Bolloré », diffusé sur France Inter en mars 2009 (cf. Billets n°190,192,193).

Loin du modèle de l'entrepreneur schumpétérien créateur d'innovation, Bolloré n'a jamais rien inventé : tel Tapie, il prospère sur la faillite d'autrui. Bolloré, c'est Tapie qui aurait trouvé la poule aux œufs d'or du capitalisme colonial. Son groupe tire l'essentiel de ses bénéfices de l'exploitation des « anciennes » colonies africaines de la France ; il s'est construit sur les dépouilles de groupes coloniaux historiques, tel le groupe Rivaud, et au fil d'acquisitions, dans des conditions souvent douteuses, d'entreprises essentielles pour les pays d'Afrique francophone. Une semblable politique des dépouilles, mais cette fois sur le dos d'États en faillite, lui a permis de racheter les actifs stratégiques dont ces pays ont été contraints de se défaire en raison des plans d'ajustements structurels imposés par les institutions financières internationales. Le groupe est désormais en situation de monopole dans des secteurs clé de la plupart des pays d'Afrique francophone.

La seule « innovation créatrice » à l'origine de cet empire est financière. Ce sont les banques qui ont fait Bolloré, lui qui a commencé sa carrière comme employé de l'une d'elle et qui l'est sans doute resté au fond. Ce sont elles qui lui ont permis, notamment par l'ingénieux système de participations en cascade appelé « poulies bretonnes »¹, de s'emparer d'entreprises aussi importantes pour un investissement minimal.

Autre point commun avec Tapie, c'est le Crédit lyonnais nationalisé qui a donné à Bolloré le coup de pouce décisif. Qui dit Crédit lyonnais nationalisé dit protections politiques, et c'est peut-être le plus grand atout de Bolloré. Son groupe a toujours prospéré à l'ombre des réseaux politiques, tout puissants dans une Afrique francophone où ils ne rencontrent aucun contre-pouvoir, et où ils lui ont permis de remporter des marchés publics au mépris de toute logique concurrentielle. En France même, ses appuis politiques lui ont valu de disposer gratuitement d'une licence de diffusion sur la TNT. La revente de ce bien public lui a permis de dégager trois cents millions d'euros de bénéfice sur le dos du contribuable et de prendre le contrôle de Canal Plus.

Devenu désormais un acteur important du secteur de la communication, le contrôle d'une grande chaîne venant s'ajouter à celui de Havas, une des plus importantes agences de publicité, Bolloré a tout pouvoir pour verrouiller l'information sur son groupe. Le quotidien Le Monde, que Havas avait privé de plus de sept millions d'euros de recettes publicitaires à la suite de l'article de Maureen Grisot, « Le monopole de Bolloré sur le port d'Abidjan est de plus en plus contesté », a bien retenu la leçon : la série d'articles qu'il a consacrés cet été au projet Bolloré de boucle ferroviaire Cotonou-Abidjan semble avoir été directement rédigé par le bureau de relations publiques du groupe Bolloré. D'où l'on voit que la démocratie ne se partage pas : la défendre en Afrique, c'est aussi la préserver en France.

Odile Tobner

1- Lire Cascades de holdings, poulies bretonnes et poupée russes, étude de Galina G., Sorbonne, disponible sur www.docs-en-stock.com

CAMEROUN

Fini l'omerta?

Nono Théophile du Collectif Mémoire 60 réagit à la promesse du président français de déclassification des archives sur la guerre de décolonisation.

D'abord, peux-tu brièvement présenter le Collectif Mémoire 60 ?

Le CM60 est une association créée à Bafoussam en octobre 2009 par des militants politiques pour faire valoir le devoir de mémoire envers la lutte indépendantiste occultée de l'UPC. « 60 » cristallise cette date de l'histoire du Cameroun en tant qu'année de « l'indépendance ». Je suis un des trois fondateurs du collectif dont j'assume le secrétariat. Nous avons jusqu'ici organisé quelques séances d'information notamment destinées aux jeunes.

Comment les Camerounais ont-ils accueilli les déclarations de F. Hollande début juillet à Yaoundé, sur la possible déclassification d'archives? Et que pense le CM60 de ces annonces ?

Elles ont été très favorablement accueillies. Le CM60 a publié un communiqué largement repris par la presse camerounaise pour appeler à la création d'un comité multipartite pour reconstituer ce moment d'histoire. En

effet, les déclarations de Hollande ouvrent une brèche et des perspectives nouvelles, tant pour le pouvoir français que son représentant camerounais et pour les Camerounais en général. Pour peu que nos compatriotes acceptent de se battre massivement, nous allons pouvoir arracher le droit de tout savoir sur ce qui s'est passé. Ça fait quand même plus de 50 ans !

Faire cette annonce devant Biya était-il opportun (pour le contraindre à se positionner) ou malvenu (entraînant un risque de récupération) ?

Hollande était attendu au tournant. Donc c'est une annonce bienvenue ! Qui plus est, dans un contexte de sentiment anti-français absolu. Qu'il y ait récupération tous azimuts de ses propos ne devient un problème qu'à partir du moment où les forces patriotiques prônant le devoir de mémoire tel qu'il doit être sont hors du coup. Savoir et pouvoir recentrer le débat dans le bon sens est un des rôles clefs du collectif.

Ces annonces ont-elles entraîné d'autres déclarations ou un débat public au Cameroun, voire l'annonce d'ouverture d'archives camerounaises ?

Oui, pour ce qui est du débat public, bien que très mal posé avec le prisme d'analyse tribal privilégié (lutte indépendantiste = affaire des Bassas et des Bamiléké). Il n'y a pas encore de décision sur la divulgation des archives essentielles. Encore moins sur leur scandaleuse et pitoyable maintenance.

La rumeur court que Hollande souhaiterait le départ de Biya, y compris en soutenant indirectement des mouvements armés au Nord. Qu'en penses-tu et comment interprètes-tu cette visite de Hollande à Biya dans ce contexte des relations actuelles franco-camerounaises ?

Il y a beaucoup de spéculations sur les relations Biya/Hollande. Je m'en tiens à ceci : pour l'heure, le régime Biya n'aliène en rien les intérêts français au Cameroun. Je vois même une main du régime Biya dans la remontée fulgurante du sentiment anti-français ici avec l'affaire Boko Haram. C'est une carte cynique habile pour se positionner comme meilleur interlocuteur. En débarquant à Yaoundé, Hollande rassurait donc Biya sur ses inquiétudes.

Propos recueillis par Thomas Noirot

CENTRAFRIQUE

Si tu veux la paix, prépare des élections

Alors qu'on ne voit toujours pas l'issue de la crise, la France mise naïvement sur l'élection présidentielle, prévue le 18 octobre.

Tout arrive ! Après bien des reports, l'Autorité nationale des élections (ANE) centrafricaine a arrêté une date pour la tenue des élections législatives et présidentielle. Celles-ci doivent mettre fin à la période de transition ouverte par Michel Djotodia, le chef de la rébellion qui avait pris le pouvoir fin mars 2013. Pour l'instant, le scrutin est annoncé pour le 18 octobre, avec un deuxième tour le 22 novembre. Mais le chemin reste pavé d'embûches. Il faudra d'abord qu'une nouvelle Constitution soit validée par un référendum, qui doit se tenir le 4 octobre.

Par ailleurs, les autorités centrafricaines font face à de lourdes difficultés financières pour organiser ces scrutins. A la mi-juin, il manquait encore 18 millions de dollars (soit presque 50% du budget prévisionnel) dans les caisses pour que l'ANE puisse mener sa mission à bien (RFI, 19/06). Mais la plus grande difficulté vient du recensement électoral. En effet, à l'heure actuelle, plus de 450 000 Centrafricains sont réfugiés dans les pays limitrophes (Cameroun, Tchad, République Démocratique du Congo). Le sujet de leur participation ou non aux votes a d'ailleurs été l'occasion d'une

énorme passe d'armes entre Catherine Samba Panza, la présidente centrafricaine de la transition, et Alexandre-Ferdinand N'Guendet, le président du Conseil National de Transition (CNT, qui fait office de représentation nationale). Le 30 juin, « le CNT [décidait] de s'opposer à la participation des réfugiés aux scrutins présidentiel et législatif » (*Jeuneafrique.com*, 16/07), au prétexte d'un risque de fraudes massives ; donc, d'exclure de facto du scrutin la majeure partie de la communauté musulmane, chassée du pays début 2014. Une annonce qui déplut profondément à la présidence. Pour trancher le différend, le Conseil constitutionnel fut saisi de l'affaire.

Cette agitation pré-électorale n'est pas vraiment du goût de la France. Fort opportunément, Jean-Yves Le Drian, le ministre français de la Défense et véritable « Monsieur Afrique » de François Hollande, a débarqué à Bangui fin juillet pour discuter avec Catherine Samba Panza de l'avancée du processus électoral. Puis il a fait de même avec Denis Sassou N'Guesso, l'indétrônable

GUINÉE

Scrutin à risque

Alliances improbables, violence, impunité, nouvelles lois répressives : cocktail dangereux pour un premier tour le 11 octobre.



dictateur du Congo-Brazzaville, censé jouer le rôle de « médiateur » dans la crise centrafricaine¹. Coïncidence? Le Conseil constitutionnel centrafricain annonçait au même moment que les réfugiés pourront finalement voter... L'enjeu de ces scrutins est de taille pour l'ancienne puissance coloniale : il s'agit de pouvoir annoncer avant la fin de l'année le retour à « l'ordre constitutionnel » en Centrafrique. Ce qui permettrait par là-même d'annoncer la réussite de l'opération Sangaris, déployée en décembre 2013 pour enrayer les violences inter-communautaires. Lesquelles continuent pourtant par endroits : fin août, des combats ont encore fait une quinzaine de morts à Bambari, au centre du pays (*lefigaro.fr*, 24/08). Il y a encore loin du bulletin à l'urne...

Yanis Thomas

1- Selon *Jeune Afrique* (27/07) « les questions de politique intérieure congolaise (en particulier le projet de réforme de la Constitution) n'ont en revanche pas été abordées », alors même que Sassou s'apprête à tripatouiller la Constitution congolaise pour se maintenir au pouvoir...

En Guinée, après la mort du dictateur Lansana Conté en 2008 et deux années de transition militaire marquée par le « massacre du 28 septembre » et la tentative d'assassinat du chef de la junte Moussa Dadis Camara quelques mois plus tard, une élection qualifiée de transparente avait porté l'opposant historique Alpha Condé au pouvoir. Élu sur la base de promesses ethniques et d'alliances à tout va, ce cadre de l'Internationale socialiste et vieil ami de Bernard Kouchner a perdu les pédales sitôt assis dans son fauteuil présidentiel : son mandat, ponctué de violences voire d'assassinats à l'encontre de l'opposition, présente un bien piètre bilan démocratique. Si des élections législatives, maintes fois reportées, avaient finalement été organisées en 2013, les élections locales qui auraient dû être organisées dès 2010 n'ont pas eu lieu, les collectivités locales étant dirigées par des délégations spéciales nommées par l'exécutif. Alors que l'affairisme minier bat son plein dans ce pays au sous-sol richissime, l'économie est exsangue, un paradoxe que le pouvoir tente de justifier par l'épidémie d'Ebola.

A l'approche de la présidentielle, dont le premier tour est prévu le 11 octobre, la situation n'a cessé de se tendre. La crise politique qui dure depuis des mois s'est cristallisée au premier semestre au sujet de la composition de la commission électorale censée superviser les scrutins (la CENI), du fichier électoral aux multiples anomalies, et du calendrier électoral. L'opposition réclamait en effet l'organisation d'élections locales avant la présidentielle, pour éviter que les délégations spéciales ne soient les instruments d'une fraude massive au profit du candidat Alpha Condé.

Le pouvoir a refusé tout aménagement du chronogramme (les élections locales auront bien lieu après la présidentielle), mais a arraché un accord politique sur le processus électoral, signé le 20 août avec les principaux partis d'opposition. Celui-ci prévoit un toilettage du fichier électoral, une légère modification de la CENI et la recomposition d'un tiers des communes, au prorata des élections

législatives de 2013 (*Jeuneafrique.com*, 21/08) : dès septembre, une partie des délégations spéciales doivent ainsi passer aux couleurs des partis d'opposition...

Dans son bras de fer avec le pouvoir, l'opposition menace de battre à nouveau le pavé si l'accord n'est pas respecté, mais elle ne marche plus unie : le conflit de leadership entre les deux leaders de l'opposition libérale, Sidya Touré (de l'UFR) et Cellou Dalein Diallo (de l'UFDG, et Chef de file de l'opposition), a fait éclater leur alliance nouée à l'entre deux tours depuis 2010. Sidya Touré ne conteste même plus le principe de faire alliance avec Alpha Condé au second tour (*RFI*, 24/07), tandis que l'UFDG de Cellou Dalein Diallo a trouvé un nouvel allié. Car suite à l'annonce le 11 mai de l'ancien capitaine Moussa Dadis Camara, exilé au Burkina Faso, de son souhait de se présenter à la prochaine présidentielle, la justice guinéenne a opportunément accéléré l'instruction judiciaire sur le massacre du 28 septembre 2009, où 157 personnes avaient été tuées et des centaines blessées ou violées. Dadis, qui était alors au pouvoir, a ainsi été inculpé le 9 juillet pour complicité d'assassinats, séquestration et viols. Mais cela ne l'a pas empêché de s'allier avec Cellou Dalein Diallo, pourtant président d'un des partis dont les militants furent les victimes du 28 septembre. Ambiance.

Au cas où, le pouvoir a pris ses dispositions pour mater toute contestation. Appelant plutôt à « renforcer la liberté de réunion et d'expression afin de prévenir les violences électorales », Amnesty International a dénoncé le 4 juin deux nouvelles lois. La première criminalise la dissidence en sanctionnant très durement l'offense au président et aux responsables publics ; la seconde, qui vise pudiquement au « maintien de l'ordre public », autorise la répression violente (y compris par balle) des manifestations, au prétexte de l'encadrer. Un « permis de tuer » dénoncé par le Chef de file de l'opposition, mais qui ne semble pas émouvoir la diplomatie française et les alliés socialistes d'Alpha Condé.

Thomas Noirot

CONGO-BRAZZAVILLE

Le « consensus » contre la démocratie

A l'instar du Burkinabé Blaise Compaoré il y a un an, le général Denis Sassou Nguesso abat ses cartes pour faire sauter le verrou constitutionnel supposé l'empêcher de rester au pouvoir.

La mascarade préélectorale suit son cours. L'indéboulonnable dictateur du Congo-Brazzaville doit céder la place au terme de la présidentielle de 2016 à laquelle, selon la Constitution pourtant sur mesure qu'il a imposée au pays en 2002 (qui prévoit la limitation du nombre de mandats à deux et un âge maximum de 70 ans), il ne peut se représenter (cf. *Billets* n°238, septembre 2014). La Constitution ne prévoyant pas sa propre révision sur ces points, Sassou est contraint de passer en force tout en maintenant un minimum de fréquentabilité pour son régime. La stratégie de communication est simple : c'est le peuple qui lui demande de modifier la Constitution, qualifiée de « frein institutionnel » au changement, lequel peuple le suppliera ensuite de rester au pouvoir. Première étape : la société civile doit exiger un référendum. À cet effet, des « consultations » ont été organisées aux mois de mai et juin, mais ont tourné court tant elles étaient grossièrement partisans. Un « dialogue national » a suivi mi-juillet. Y ont participé les membres du parti-État PCT et ses satellites, plus quelques associations dont certaines créées pour l'occasion. Les conclusions du « dialogue de Sibiti » sont sans surprise : il faut modifier la Constitution. Au milieu de diversions cosmétiques, on retiendra deux « propositions » : passage à un mandat présidentiel de 5 ans (au lieu de 7 actuellement) renouvelable sans limite, suppression de la limite supérieure d'âge pour être éligible.

Diviser, régner

L'opposition au projet de coup d'État constitutionnel se prépare au choc depuis des années, mais souffre de son morcellement : une multitude de partis plus ou moins ancrés localement, des plateformes qui se font et se défont avec des buts apparemment communs, mais des appétits individuels divergents. Malgré ces difficultés, les meetings pour



l'alternance démocratique se multiplient. On retiendra le succès du « dialogue alternatif » organisé fin juillet, réunissant plus de six cents personnes, dont plusieurs ministres -rapidement limogés -, et la création le 22 août d'un front commun unitaire mené par le Frocad (Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique) et l'IDC (Initiative pour la démocratie au Congo).

Sassou divise autant qu'il le peut, conviant ou éloignant du banquet ceux qui lui prêtent ou non allégeance. Il peut compter sur des médias qu'il contrôle largement. Ainsi que sur l'arsenal classique des dictateurs : intimidations, détentions arbitraires, torture¹. L'Office Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) recense pas moins de six journaux fermés ou suspendus pour cause « d'article séditieux » en 2014.

Tout le monde s'attend à voir annoncé le référendum à la fin des jeux africains de Brazzaville en septembre. Les conditions pour un vote transparent sont de toute façon inexistantes. Les listes électorales, basées sur un recensement approximatif et partisan, sont fantaisistes, et la commission électorale dépend directement du ministère de l'Intérieur. Sans commission électorale paritaire, sans nouveau recensement, on va droit

vers un remake de la « présidentielle » de 2009 : ses électeurs multiples, parfois rémunérés, ses dépouillements dans l'obscurité et sans assesseurs, ses urnes préremplies²... et la victoire du général à 78%. D'ores et déjà, il n'y a matériellement pas le temps pour organiser des élections transparentes d'ici à l'été 2016³. Si l'on y ajoute un référendum, l'élaboration d'une nouvelle constitution, et la volonté de truquer le scrutin, il y a de bonnes raisons d'être pessimiste.

Soutien discret

Côté français, on reste prudemment discret sur cette situation potentiellement explosive. Il devient difficile de soutenir ouvertement un criminel contre l'humanité. On retiendra malgré tout que François Hollande, à l'issue d'une rencontre avec son homologue congolais⁴, souhaite que les choses soient faites dans le « consensus », et son ministre de la Défense, Le Drian, note que la nécessité sécuritaire prime sur l'objectif démocratique⁵. Quant à Jean-Yves Ollivier, cet intime du pouvoir congolais décoré cet été de la Légion d'Honneur par Manuel Valls et qui revendique d'appartenir à une diplomatie de l'ombre, il s'est fendu fin août d'un article au titre édifiant : « *la souveraineté ne se découpe pas en mandats* » (*La Croix*, 26/08).

Mais on aurait tort de résumer les manœuvres de Sassou à un simple coup juridique. N'oublions pas de quelle manière il est revenu au pouvoir dont les urnes l'avaient chassé. Denis Sassou Nguesso se moque de la Constitution et ne reculera devant rien pour continuer à se servir de l'État congolais comme d'un patrimoine personnel. Or, plus de trente cinq années cumulées de gestion clanique de l'État l'ont rendu tout puissant : il contrôle la justice, les administrations, et l'armée dont le recrutement est largement ethniste. On voit mal le rapport de force se renverser avant 2016.

Guillaume Desgranges

1- Voir le site de l'OCDH : www.blog.ocdh.org

2- OCDH, Élections du 12/07/2009 : très faible taux de participation et vote peu crédible.

3- Le Frocad et l'IDC ont proposé le 22 août un chronogramme qui serait très serré s'il était mis en œuvre dès à présent.

4- Le 7 juillet, Cf. communiqué de Survie « *Hollande reçoit Sassou, criminel contre l'humanité en quête de légitimité* »

5- Cf. communiqué de Survie le 19 décembre 2014 *Congo-Brazzaville : la France persiste dans son soutien à la dictature.*

CÔTE D'IVOIRE

Une élection pour enfoncer le clou

Dans une élection présidentielle qui semble écrite d'avance, Alassane Ouattara a suffisamment de cartes en mains pour l'emporter très facilement en octobre. Dès le premier tour ? En tout cas, Paris pourra se réjouir de la stabilité retrouvée et fermer les yeux encore plus fermement sur les divisions d'une Côte d'Ivoire meurtrie

Avec une Commission électorale indépendante toujours largement favorable à Alassane Ouattara, un désarmement des ex-combattants encore inachevé et une liste électorale toujours très lacunaire, les conditions de l'élection présidentielle du 25 octobre offrent des points communs avec celles qui menèrent la Côte d'Ivoire à la crise électorale puis militaire de 2010-2011.

À l'époque, la France et l'ONU vantaient cette élection comme le passage obligé pour sortir de la crise politico-militaire née de la rébellion armée déclenchée en 2002 contre le président Laurent Gbagbo. Le scrutin organisé dans une Côte d'Ivoire divisée en deux, avec un Nord sous la coupe réglée de la rébellion et un Sud contrôlé par un gouvernement de réconciliation, avait débouché sur des contestations électorales puis une crise au cours de laquelle l'ONU, la France et les forces rebelles avaient pris parti pour Ouattara face au président sortant. En avril 2011, ce furent finalement les hélicoptères et blindés français qui assurèrent la victoire de la rébellion et l'accession au pouvoir de Ouattara.

Si les conditions d'organisation du scrutin n'offrent guère plus de garantie en 2015 qu'en 2010, l'issue sera toutefois bien différente, car sur l'échiquier politique, le président ivoirien est face à une opposition aux moyens faibles et politiquement très divisée (33 candidatures ont été déposées). Mais surtout, tandis que Gbagbo passait pour un animal politique instable capable un jour d'offrir tous les marchés aux grands groupes français, le lendemain de s'en prendre aux intérêts français, Ouattara a l'appui de la France. Ayant toutes les cartes en mains, la seule inconnue sur le plan politique est de savoir s'il gagnera au premier tour. Le contraire serait surprenant.

Pour Théophile Kouamouo (mondafrique.com), la présence d'un candidat représentant l'opposition FPI (parti de Gbagbo, aujourd'hui profondément divisé), personnage indispensable au scénario, serait le fruit conjugué des pressions exercées par la France sur le FPI et d'un chantage sur



Pascal Affi N'guessan (nouveau président du FPI, dont la légitimité est très contestée) : « À sa sortie de prison, ruiné et ostracisé, il a été reçu par des ambassadeurs occidentaux qui lui ont bien fait comprendre qu'ils ne le protégeraient que s'il se montrait disposé à participer au... casting du film ». Il est vrai qu'en février, l'ONU a officiellement levé les sanctions prises contre Affi N'guessan.

L'article 35 oublié?

Très curieusement, malgré l'accession d'Alassane Ouattara au pouvoir, l'article 35¹ de la Constitution ivoirienne n'a pas été modifié. Mise en place par référendum sous la junte du général Robert Guéï en 2000, cette constitution, et plus particulièrement son article 35, sont décriés depuis longtemps par les supporters de Ouattara. C'est en effet en s'appuyant sur cet article 35 que Ouattara avait été exclu de la présidentielle de 2000, qui avait finalement vu Laurent Gbagbo l'emporter face au général Guéï. Par la suite, l'éligibilité de Ouattara était apparue comme l'une des revendications clefs de la rébellion déclenchée en septembre 2002 contre Gbagbo. Fortement appuyées par Paris, les forces rebelles et le RDR (parti de Ouattara) avaient obtenu à la table ronde de Linas-Marcoussis en 2003 le principe d'une modification de l'article 35, mais en vain. L'éligibilité de Ouattara fut temporairement réglée lorsqu'en 2005, par une décision présidentielle qui faisait suite aux négociations menées par le président sud-africain Thabo Mbeki, Gbagbo déclara exceptionnellement éligible pour

la prochaine élection présidentielle tout candidat présenté par un parti politique signataire de l'accord de Linas-Marcoussis. C'est ainsi qu'à défaut d'être transparente et juste, l'élection de 2010 fut en tout cas pluraliste.

On ne s'attendait pas à ce que l'article 35 résiste aussi longtemps à Alassane Ouattara, présenté comme la principale victime de l'ivoirité, l'idéologie xénophobe diffusée pendant la présidence Bédié (1993-1999) et dont l'article 35 est un aboutissement. Mais en mars, Ouattara a repoussé la modification de la Constitution au lendemain de sa prochaine réélection, prétextant que les conditions d'éligibilité de 2010 faisaient jurisprudence pour 2015 (*Apanews*, 8/03).

Le régime Ouattara ne semble de toute façon pas très attaché au respect des textes. C'est en violation de la Constitution car il n'avait pas 40 ans en 2012, que le leader de la rébellion Guillaume Soro est devenu président de l'Assemblée nationale, après avoir été Premier ministre.

Et Ouattara n'apprécie pas qu'on questionne son rapport au droit. *La Lettre du Continent* (1/07) a raconté comment celui-ci, « agacé par plusieurs questions sur la limitation des mandats présidentiels et sur les libertés » a interrompu une interview avec les médias ivoiriens, la BBC et France 24, avant de la reprendre. Bien sûr, cette interruption a disparu au montage, avant diffusion.

Rafik Houra

1- L'article 35 pose des restrictions notamment sur l'âge et la nationalité pour se présenter à la présidentielle. Nous n'entrons pas dans le débat sur l'éligibilité de Ouattara.

BURKINA FASO

De l'insurrection aux élections

Tout semble prêt pour les élections couplées, présidentielle et législatives, aient bien lieu le 11 octobre comme prévu. L'histoire semble donner tort aux détracteurs du gouvernement de transition, qui n'ont cessé d'affirmer que le premier ministre manœuvrait pour se prolonger au pouvoir, avec de nombreux complices de la société civile.

Issues de tractations entre l'armée et la société civile, puis d'une concertation de toutes les forces vives du pays, les institutions de la transition ont d'abord eu du mal à se mettre en place. Les partis politiques les plus importants se sont fixés comme objectif les élections, laissant la gestion du pouvoir à des ministres souvent peu expérimentés. Le CNT (Conseil national de la Transition), qui fait office d'Assemblée nationale, compte en son sein peu de personnes rompues au travail législatif.

Pour éviter l'hostilité de la communauté internationale, il a été décidé de rétablir la Constitution suspendue suite à l'insurrection. Faute de volonté politique claire, les autorités mises en place ont laissé les anciens dirigeants sortir leur fortune du pays sans réagir. Aucune arrestation n'a eu lieu pendant plusieurs mois. Le Premier ministre s'est répandu en déclarations à l'emporte-pièce. Ne voyant rien venir, la déception gagnait les insurgés.

Il a fallu près de trois mois pour que de réels signes de changement apparaissent. La première réforme adoptée fut le nouveau Code électoral interdisant aux partisans du changement de constitution¹ de se présenter aux élections. Ce code électoral fit consensus à l'époque, sauf évidemment parmi les partis de l'ancienne majorité. Mais il a récemment été contesté par la CEDEAO, considérant l'exclusion trop imprécise.

Le rapport de force n'a pas permis l'arrestation des chefs du Régiment de sécurité présidentielle, bras armé du régime coupable d'exactions. Ainsi, sous l'impulsion de Gilbert Diendéré, ancien bras droit de Compaoré, qui bénéficie du soutien de la France et des Etats-Unis, la transition a connu trois crises graves, la dernière s'étant soldée par la mise à l'écart du colonel Auguste Barry, le ministre en charge de la sécurité, le plus populaire parmi les anciens insurgés. Une demi-victoire pour Diendéré qui demandait la démission de tous les militaires dont le premier ministre Issac Zida, issu de ses rangs mais qu'il ne contrôle pas.

De nombreuses réformes ont suivi, sous la houlette du président du CNT, le

journaliste Cheriff Sy et quelques cadres issus de la société civile. Citons notamment - et la liste n'est pas exhaustive - les États généraux de la Justice, un nouveau code minier, beaucoup moins favorable aux investisseurs et dégageant des ressources pour le développement local et national, la réforme de la gestion des baux administratifs qui permettaient aux proches de Compaoré, de ponctionner les biens de l'État en louant à des prix onéreux des immeubles dont ils étaient propriétaires, l'adoption d'un nouveau code militaire, la loi contre la corruption suivie, la mise en place de la Haute cour de justice pour juger les anciens dignitaires ou d'anciens chefs d'état qui a déjà permis l'arrestation récente de plusieurs ministres, la mise en place d'une commission d'enquête sur le recouvrement des créances de l'État évaluées à 1 milliard de FCFA par an, la rédaction d'une nouvelle constitution, autant de dispositions, de lois et de réformes qui montrent bien qu'au sein des acteurs de la transition, des forces s'engagent pour que soient prises en compte les aspirations des insurgés. Et ce n'est pas tout. Une Commission de la réconciliation nationale et des réformes, a été mise en place en mars 2015 qui n'a pas encore rendu son rapport.

En réalité une lutte sourde, souterraine s'est engagée entre les partisans du changement, qui voulaient poser les actes d'un véritable changement avant la tenue des élections et ceux qui pensaient que le gouvernement devait se contenter de gérer les affaires courantes et se consacrer à la préparation des élections.

Le Conseil constitutionnel, vient d'invalider toutes les candidatures aux législatives des anciens ministres et députés qui ont soutenu la modification de l'article 37. Le Code électoral issu du CNT est donc appliqué. A la grande satisfaction des anciens insurgés, et à l'encontre de l'avis de la CEDEAO. Les appels à manifester du CDP, ont échoué. Il a finalement accepté de participer au scrutin et de remplacer les candidats invalidés. Pour la présidentielle, prévue aussi le 11 octobre, plusieurs candidats de

l'ex majorité présidentielle, dont celle du CDP sont invalidés, mais d'autres personnalités de l'ancien régime sont pourtant acceptées et notamment Djibril Bassolet, l'ancien ministre des Affaires étrangères. Comme si le Conseil constitutionnel avait voulu ménager la CEDEAO au risque de ne pas apparaître bien cohérent.

Bruno Jaffré

1- C'est suite à l'entêtement de l'ancien Président Compaoré à changer la Constitution pour pouvoir se représenter que le pays s'est embrasé, entraînant la chute du régime en octobre 2014.

Bartolone contre une enquête parlementaire sur l'assassinat Sankara

Il aura fallu quatre ans, deux demandes de députés français, deux courriers de députés burkinabè, quatre conférences de presse en France et au Burkina, la venue de Mariam Sankara au palais Bourbon et deux pétitions pour qu'une réponse officielle soit enfin donnée à une demande d'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat de Thomas Sankara. Dans un courrier du 7 juillet 2015, tout en affirmant « *souhaiter que la lumière soit faite sur cette affaire* », M. Claude Bartolone a répondu par la négative pour les raisons suivantes : « *une telle commission d'enquête n'aurait aucun pouvoir pour conduire des investigations dans un autre Etat* » et « *la procédure judiciaire désormais ouverte au Burkina* » lui semble « *l'instrument juridique le plus approprié pour rechercher les responsables de cette affaire* ». Mais c'est en France qu'il s'agit d'enquêter sur une éventuelle implication française, ce qui semble difficile de la part d'un juge militaire burkinabè. Ce refus ne fait que contribuer à alimenter un peu plus le soupçon d'une participation française à ce complot. Si l'ambassadeur français au Burkina, M. Thibault parle de « *fantasme* », les journaux français ont repris très largement cette éventualité au moment de couvrir l'exhumation de la tombe de Sankara.

Répression ordinaire au Togo

Même avec un passeport français, il ne fait pas bon critiquer le régime togolais et les fraudes électorales qui ont entaché la dernière présidentielle. Le directeur d'un centre culturel vient de faire les frais d'un pouvoir qui craint de subir le même sort que son voisin burkinabè.

Au centre Mytronunya à Lomé, on pouvait venir boire un verre, voir un concert, emprunter un livre à la bibliothèque. Des artistes y répétaient. Une part importante des activités du centre étaient tournée vers l'agriculture biologique via des partenariats avec des paysans. A l'occasion, des événements étaient consacrés à des sujets plus politiques : le panafricanisme, les paradis fiscaux, les figures révolutionnaires africaines. C'était l'occasion de riches débats où des critiques du régime pouvaient être entendues.

Ce lieu unique de parole libre déplaisait aux services sécuritaires togolais. Il y a quelques années déjà, le directeur du centre, Sebastian Alzerecca, alias « Zoul », était tombé par hasard sur une clé USB d'un jeune fréquentant le centre contenant des rapports de surveillance sur les soirées et les participants. Des paysans avec lesquels le centre avait tenté de monter un partenariat avaient aussi fait l'objet d'une surveillance.

« le Togo n'est pas le Burkina »

Le 26 avril dernier, alors que le Togo est en attente des résultats de la présidentielle, Zoul envoie aux abonnés de la newsletter du centre des commentaires sur l'élection et les fraudes qui y ont été relevées. Il y souligne que les résultats partiels qui ont fuité donnent l'avantage à un candidat de l'opposition. Dès le lendemain, il est menacé lors d'un appel téléphonique « *le Togo n'est pas le Burkina, si tu ne fais pas attention, ton sang va être versé* ». Il décide de porter plainte.

Mais à aucun moment l'enquête qui se déclenche ne va chercher à connaître les auteurs des menaces : c'est la victime qui va devenir la cible de la police togolaise. Le 5 mai, le centre Mytronunya puis le domicile de Zoul et de sa famille font l'objet d'une perquisition. Ses ordinateurs et son passeport lui sont confisqués. Des textes critiques du régime, ni terminés ni publiés, sont découverts sur ses disques durs et provoquent l'emballage des enquêteurs. L'ensemble du bureau de l'association qui gère le centre est auditionné.

Les services togolais font tourner un peu partout un dossier pour décrédibiliser Zoul et faire croire qu'il complotait contre le chef de l'État. C'est la frange la plus dure du régime qui est à la manœuvre, notamment le colonel Massina. Ce dernier a du quitter la direction de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) suite à des accusations de torture. Il dirige depuis la gendarmerie togolaise (cf. *Billets* n°245, avril 2015). Fin mai, le gouvernement togolais démissionne et ne sera pas renouvelé avant un mois. En juin, le président Faure Gnassingbé disparaît pendant deux semaines, probablement pour des raisons de santé. Cette vacance du pouvoir donne toute latitude aux « durs » du régime, ce qui a de quoi inquiéter Zoul et sa compagne.

Le 1er juin, cette dernière, qui travaille pour le ministère de l'agriculture sur un programme de la Banque Mondiale, est licenciée pour « complicité d'activités subversives » malgré les protestations de ses collègues. Un ancien membre du gouvernement qui avait apprécié son travail lors d'un autre emploi est même approché et menacé par le colonel Massina.

Le couple demande à être reçu à l'ambassade française. En présence de l'ambassadeur, du consul et des responsables du service de sécurité intérieur de l'ambassade, il leur est signifié que Zoul ayant commis une erreur en commentant les résultats de l'élection, il vaut mieux assumer et envisager de quitter le Togo à terme. Présent à la réunion, le lieutenant-colonel Philippe Bart, chargé de la coopération avec la gendarmerie togolaise, est un ami du colonel Massina avec qui il travaille, visiblement pas dérangé par les accusations de tortures qui visent son homologue. Contacté par l'association Survie, un membre du service de sécurité intérieur à l'ambassade accrédite la version togolaise et indique que les charges contre Zoul sont « *sérieuses* ».

Les cadres de l'appareil sécuritaire togolais semblent obsédés par le renversement du régime burkinabè en octobre dernier et craignent que le même sort leur soit réservé au Togo. Zoul apprendra plus tard que des enquêtes ont été menées dans les différents pays

d'Afrique francophone où il s'est rendu, à la recherche d'un improbable complot international auquel il aurait participé. Il lui est rapporté que le colonel Massina cherche à ce qu'il soit condamné à 20 ans de prison ferme, faisant pression jusqu'au bout sur les magistrats pour obtenir ce verdict.

Condamnation

Finalement, Zoul est condamné le 29 juillet à deux ans de prison avec sursis et une interdiction de 5 ans du territoire togolais. Son avocat se rend au greffe dans la foulée afin d'engager une procédure d'appel, mais le dossier a mystérieusement disparu du système.

Aujourd'hui rentrée en France, la famille est consciente que le passeport français leur a fourni une certaine protection. L'ambassade de France, après des alertes de proches auprès du gouvernement français, aurait obtenu l'assurance des autorités togolaises que Zoul ne serait pas condamné à de la prison ferme.

On est loin du portrait brossé par certains d'une démocratie frappée de quelques dysfonctionnements. Ainsi, dans une tribune dans le journal *La Croix* (23/04), on pouvait lire qu'au Togo « *le changement le plus important est probablement celui de la liberté de parole à tous les niveaux de la société. La peur a globalement disparu au quotidien* »¹. Il est manifestement question d'un autre pays. Lorsque Zoul a reçu des menaces de mort par téléphone, des militants togolais ont été menacés par le même numéro à la même période. Pour eux le risque est bien plus grand. Si un Balai citoyen togolais voyait le jour, ses animateurs se heurteraient à la répression politique toujours en cours au Togo. Un mois avant la présidentielle, c'est à balles réelles que la gendarmerie togolaise réprimait une manifestation d'étudiants.

Camille Faisans

1- *Les enjeux de l'élection togolaise*, tribune de Bruno Angsthelm, chargé de mission Afrique au CCFD-Terre Solidaire et de Yves Dossou, coordinateur de l'association togolaise Solidarité action pour le développement durable

De Habré à Déby, constance du soutien français

Depuis l'indépendance, la France entretient des relations fortes avec le Tchad, d'un régime à l'autre, qui se caractérisent par leur dimension militaire et font de ce pays l'un des piliers de la Françafrique.

Lorsque Hissène Habré prend le pouvoir en 1982, le Tchad est en proie depuis 1979 aux différentes factions rebelles du Frolinat qui se caractérisent par la complexité des jeux d'alliances et des soutiens étrangers. Face à une autre rébellion, le GUNT de Goukouni Weddeye soutenu par la Libye, Habré apparaît comme un rempart aux vellétés d'expansion et d'hégémonie du voisin libyen Mouammar Kadhafi. Malgré ses responsabilités dans l'assassinat du commandant Pierre Galopin (membre du SDECE et chargé de négociations) en 1975 et dans l'enlèvement de Françoise Claustre (anthropologue française retenue en otages pendant 3 ans), la France appuie l'accession au pouvoir de Habré.

De Habré, le tortionnaire...

Un régime autoritaire et fortement répressif est mis en place. La sinistre DDS, police politique sous le contrôle direct du président, fait régner la terreur : arrestations arbitraires, tortures, disparitions... La Piscine, ancienne piscine utilisée par des expatriés transformée en prison, cristallise la terreur qui règne. Un rien suffit aux arrestations : une supposition, un lien de parenté... De 1982 à 1990, de nombreux massacres ethniques ont lieu. La région du Sud, où se mettent en place des Codos, des groupes rebelles pour se défendre contre le régime, est d'abord visée. De 1982 à 1985, la répression y est particulièrement forte, avec en 1984, « septembre noir », une période de massacres particulièrement intenses. Au gré des alliances et dissidences, ce seront ensuite les Hadjeray puis les Zaghawas qui seront la cible de ces exactions.

Le rapport de la commission d'enquête mise en place en 1992 sur les crimes commis par le régime Habré estime à 40 000 le nombre des victimes. Pourtant, pendant cette période, la France maintient et augmente son aide, livre des armes et développe sa coopération militaire. Surtout, elle intervient militairement à deux reprises pour repousser l'avancée libyenne et être force de dissuasion avec les opérations Manta (1983-84) puis Epervier en 1986. L'objectif d'empêcher

l'avancée libyenne et de maintenir l'espace territorial est atteint dès 1987 mais l'opération se poursuit jusqu'à se fondre en 2014 dans le dispositif Barkhane (Cf. *Billets* n°238, septembre 2014). A ceci s'ajoute le maintien de la coopération militaire avec notamment le volet formation. Un témoin a d'ailleurs confirmé aux Chambres africaines extraordinaires que des agents de la DGSE fréquentaient régulièrement la DDS (*Jeune Afrique*, 20/07). Par sa proximité avec le régime de Habré, la France ne pouvait ignorer les crimes commis.

de massacres dans le Sud, et maintient dans leurs postes nombre de fonctionnaires officiant sous Habré. La terrible DDS est remplacée par l'ANS.

Déby enfile un costume démocratique en organisant une conférence nationale, largement soutenue par la France, pendant que ses troupes sèment la terreur et tuent, principalement dans le Sud. Dès le début des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui, les rapports d'ONG (Amnesty, FIDH...) signalent régulièrement les graves violations des droits de l'Homme au Tchad. Le Mémoire sur la crise politique réalisé par des groupes tchadiens en 1999 établit une liste d'exactions et de crimes commis pendant la première décennie du règne de Déby. Celle-ci pourrait largement être complétée par la décennie suivante : disparitions, tortures et arrestations arbitraires restent le fait de ce régime.

Sauvé une première fois par l'armée française en 2006, l'appui militaire français permet à Déby de se maintenir en 2008, alors que l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh disparaît après son arrestation. La justice tchadienne a prononcé un non-lieu sur cette affaire et la demande de commission d'enquête parlementaire déposée en France piétine.

On peut citer récemment l'arrestation arbitraire de Djerlar Miankeol, responsable de l'association Ngaoubourandi, dénonçant l'expropriation de leurs terres des agriculteurs au Tchad en juin dernier et de Nadjo Kaïna (président de l'UNET, Union nationale des étudiants du Tchad) arrêté en août 2015 pour trouble à l'ordre public et usage de faux, et dont le procès a été reporté pour manque de preuves mais dont la détention est maintenue sur fond de grogne estudiantine depuis plusieurs semaines.

La relégitimation sur la scène internationale par le biais de l'intervention au Mali et de la « lutte contre le terrorisme » renforce la violence du régime. Déby fait régner la terreur mais excelle dans les jeux d'alliances et d'image. C'est peut-être dans ce domaine qu'il réalise le mieux la fameuse « vitrine de l'Afrique » qui lui tient tant à coeur.



...à Déby et l'art de la vitrine

En 1990, alors que l'opération Epervier est restée en place depuis 4 ans malgré la fin du conflit avec la Libye, Habré devient encombrant, maintenant que le jeu régional se définit différemment (retour de la Libye, chute du Soudan...). Sur une proposition de la DGSE, et plus particulièrement de Paul Fontbonne, avec qui Déby a eu l'occasion de tisser des liens lors de sa formation à l'école de guerre, Déby apparaît comme le nouvel homme fort. L'opération Epervier se recentre sur des objectifs de protection des ressortissants et laisse libre l'entrée dans Ndjamen. S'il est présenté comme une figure d'un renouveau, Déby a été le chef des forces armées en 1983-1985, période

De Epervier à Barkhane

Le maintien de l'opération Epervier de Habré à Déby, alors que les objectifs initiaux n'étaient plus d'actualité, en dit long sur la continuité du soutien de la France d'un régime à l'autre et questionne cette alliance militaire. La proximité militaire avec le Tchad s'enracine dans l'Histoire. Ndjaména fut le point de départ de la colonne Leclerc lors de la seconde guerre mondiale, le Tchad a aussi un imaginaire colonial et guerrier fort.

Il n'existe pas d'accords de défense, mais en 1976 des accords de coopération militaire technique sont signés. Ils concernent l'aide au reformatage de l'armée, l'appui logistique, le soutien à la santé et le renseignement, avec des coopérateurs militaires servant sous uniforme tchadien. Aujourd'hui, cette coopération s'oriente vers le renforcement des capacités et s'articule sur deux axes majeurs : la réorganisation de l'armée et le soutien institutionnel à la gendarmerie.

Mais l'armée tchadienne demeure une armée protéiforme composée de militaires de formation et d'ex-rebelles intégrés au fil des mesures de réconciliation. Armée clanique, elle est redoutée pour sa violence. En plus de l'absence d'uniforme commun, sa structure reste peu lisible malgré les réorganisations, et le pays a jusque très récemment été épinglé pour la présence d'enfants soldats dans ses troupes. C'est le sinistre bilan de décennies de coopération militaire, dont la formation est fortement orientée sur le maintien de l'ordre, et inspirée par les doctrines de la guerre anti-subversive, ou guerre psychologique.

Dans un rapport publié en avril par le CCFD-Terre Solidaire, le politologue Roland Marchal analyse « *l'impasse intellectuelle* » dans laquelle se trouve la coopération militaire : « *la réforme de l'armée aurait dû devenir le pilier de leur politique car c'est seulement celle-ci accomplie qu'un processus démocratique digne de ce nom aurait une chance de réussite. Or les Français sans se désintéresser du problème n'iront jamais jusqu'au bout de cette logique. Même au début des années Déby, lorsque la situation est politiquement tendue entre Njaména et Paris, le débat porte plus sur une réduction du nombre de combattants (et le retour au Soudan d'une bonne partie d'entre eux) que sur une institutionnalisation de l'armée à laquelle le nouveau Président n'a absolument pas intérêt puisqu'il cesserait alors d'être l'homme providentiel et indispensable, seul capable de contrôler*

ces fauteurs de trouble. Il y a là une (fausse) naïveté et surtout un pari dangereux maintenu jusqu'aujourd'hui qui signifie que sans Déby il n'y a plus de paix civile au Tchad et qu'avec lui l'armée ne sera jamais une véritable institution ».

Aujourd'hui, le Tchad est l'un des principaux alliés de la France, comme en témoigne l'implantation du centre de

commandement de l'opération Barkhane à Njaména, devenue le point d'ancrage du redéploiement de l'armée française en Afrique. Les intérêts français continuent ainsi de cautionner un régime violent, quelles qu'en soient les conséquences pour la population.

Elea Gary

Habré à Dakar

En septembre devrait s'ouvrir à Dakar le procès Habré, après de longues années de combat des victimes pour sa tenue. Un procès largement attendu par la population tchadienne et par l'Afrique.

Cette affaire marque un tournant dans la justice internationale, même si le procès pose des questions sur ses limites et effets puisqu'il reste celui d'un homme plus que d'un système, dans la continuité duquel s'inscrit pourtant le régime de Déby, et qu'il ne questionne pas ou peu les soutiens internationaux dont il a bénéficié. La tenue de ce procès est due à la ténacité des victimes et de leurs avocats. Il aura fallu quinze ans depuis le dépôt de la première plainte avant d'arriver à la mise en place de chambres africaines extraordinaires pour l'ouverture de la procédure. S'il s'agit du premier dispositif de justice internationale en Afrique, inspiré du modèle de l'affaire Pinochet, les obstacles à la mise en oeuvre du procès ne concernaient pas que l'élaboration du cadre juridique, mais surtout des freins politiques au Tchad et au Sénégal. Après s'être montré réticent, le Tchad a fait preuve de coopération, d'abord en levant l'immunité, puis en coopérant au dossier : financement, collaboration aux commissions rogatoires... Dès 2008, le sociologue Julien Seroussi questionne l'articulation que constitue le procès Habré entre la justice transitionnelle et la justice pénale et montre que si « *l'internationalisation de la justice transitionnelle a bel et bien débloqué la transition politique, [...] son évolution reste contenue dans des limites étroites* ». En effet, il s'agit de juger une seule personne, Hissène Habré, et même si l'ensemble du fonctionnement du régime est mis à jour, il est probable que ses collaborateurs ne soient ni extradés vers le Sénégal, ni jugés de façon convaincante au Tchad.

Déby inquiet?

Les signes de coopération du Tchad permettent de faire bonne figure mais restent limités et les possibilités en termes de transition politique liées à ce procès sont faibles voire inexistantes. Cependant, Déby s'agite. La cinquième commission rogatoire, en octobre 2014, qui demandait l'extradition d'anciens dirigeants, n'a pas été satisfaite. A la suite de cela, un procès a été expédié à Njaména, condamnant vingt accusés pour l'exemple. L'expulsion du journaliste de RFI Laurent Correau, en juillet dernier, témoigne aussi d'une certaine crispation autour du procès. Les suppositions sur le fait que Déby puisse être cité comme témoin sont nombreuses.

D'autant que les rouages des juridictions internationales ont déjà fait de l'ombre à sa quiétude à propos de l'affaire Ibni Oumar Mahamat Saleh (opposant enlevé en février 2008), pour laquelle le sénateur Jean-Pierre Sueur et le député Gaëtan Gorce avaient demandé la saisine de la Cour pénale internationale en 2012 (Cf. *Billets* n°221, février 2013). Cependant, le rôle qu'il joue actuellement dans la « lutte contre le terrorisme » et son aura de « garant » de la stabilité d'une sous-région qu'il a pourtant souvent mise à feu et à sang, lui assurent une certaine immunité.

Si les attentes des victimes, comme le rappelle l'avocate et militante tchadienne Jacqueline Moudeina, concernent surtout la reconnaissance et la lutte contre l'impunité, la société civile africaine attend ce procès comme un message d'avertissement à ses dirigeants. L'on pourrait souhaiter qu'il interpelle et inquiète aussi les soutiens de tels régimes.

« Paris-Alger, une histoire passionnelle »

Livre de Christophe Dubois et Marie-Christine Tabet, 15 avril 2015, édition Stock, 378 pages

Voilà un ouvrage dont le sous titre tient les promesses. En démontrant comment l'émotion toujours influence la politique, les auteurs enquêtent sur les tenants et aboutissants d'une histoire commune unique. En considérant les dates marquantes -officielles et officieuses- de l'histoire partagée par la France et l'Algérie, ils dessinent les contours de la situation particulière de la Françalgérie dans la Françafrique. En traitant la question selon les prismes politique, économique, diplomatique et historique, Marie-Christine Tabet et Christophe Dubois rendent compte de toute la complexité des échanges, et de la fragilité de la relation.

Cet état des lieux est absolument nécessaire et actuel en cette ère d'islamophobie, d'autant que la génération d'expatriés des Français d'Algérie n'a pas complètement disparu, et que certains de ses héritiers sont dépositaires d'une autorité locale ou nationale en France, à l'instar d'Arnaud Montebourg ou de Robert Ménard. Car cette histoire commune fut marquée par la violence dans les deux camps, une vision manichéenne est complètement inadaptée

pour en rendre compte. C'est pourtant la tendance majeure du côté algérien. L'exemple de la difficulté qu'ont eue les auteurs à interviewer l'ambassadeur d'Algérie en France, Amar Bendjama, est significatif. Il accepte un entretien après de longues tractations, mais adopte une posture de méfiance à l'égard des journalistes : tout écrit sur l'Algérie serait forcément partial et intéressé politiquement.

Alors que la France tente de profiter de son image de pays démocratique face à une Algérie qui ne résiste pas, malgré sa guerre de libération, à la mécanique dictatoriale qui a cours dans les anciennes colonies françaises en Afrique ; la dissymétrie de la relation ne penche pas seulement du côté algérien. La sphère politique française entretient elle aussi l'illusion d'une relation normale, en servant aux peuples meurtris par cette histoire commune (harkis, pieds noirs, immigrés) une version partisane, souvent dans un but électoraliste. Sans jamais s'attaquer au tabou des 130 années de colonialisme en Algérie, et trahissant l'espoir d'une reconnaissance. De même, le camp algérien surenchérit sur l'insuffisance de la reconnaissance



française des douleurs de cette époque, faisant valoir régulièrement sa souveraineté (retrouvée en 1962), et en mimant la posture de l'offensé à chaque sortie hasardeuse d'un politique français, jetant du sel sur les cicatrices du peuple algérien par pure démagogie. Pour autant, les tenants de l'exécutif algérien n'hésitent pas à profiter de leur statut pour bénéficier du système de santé et du parc immobilier du pays offenseur. Alors subitement la souveraineté n'a plus cours !

Paris-Alger, Une histoire passionnelle fait donc toute la lumière sur ces contradictions qui fondent la relation entre l'Algérie et la France, aujourd'hui encore polluées par l'affairisme, l'instrumentalisation de générations d'immigrés et une rancœur tenace.

Linda B.

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Abonnement numérique (envoi par courriel, mêmes tarifs) : cocher

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Vershave

Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeurs de la rédaction:

Thomas Noïrot et Mathieu Lopes

Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,

R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas

Ont participé à ce numéro : Linda B., Guillaume G.,

Camille F., Elea G., Bruno J., Rafik H., Yanis T.

Illustration : J. Beurk, Racouel

Photos (licence Creative Commons) : Julien Harnais (en couverture).

Association Survie

47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil

Tél. (+33) 1 44 61 03 25

<http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique>

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : septembre 2015 - ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org